



Motion ENTPE

Les ingénieurs des TPE réunis en congrès les 7 et 8 décembre 2006,

AFFIRMENT leur profond attachement à l'ENTPE, école formant des ingénieurs pluridisciplinaires du service public de l'aménagement et du développement durable des territoires, creuset du groupe des ITPE ;

RAPPELLENT leur détermination à voir aboutir les importantes réformes en cours pour la valorisation de leur école, dans un contexte de fortes évolutions pour l'Etat, les collectivités territoriales, l'enseignement supérieur et la recherche ;

EXIGENT sans tarder, pour relever ces défis, l'expression d'une stratégie ambitieuse confirmant son statut de grande école d'ingénieurs, confortant son originalité et ses spécificités tout en s'ouvrant davantage aux collectivités et à l'international ;

DEMANDENT de traduire cette stratégie avec une exigence d'excellence dans l'ensemble des réformes en cours ;

Sur la formation initiale

S'INSURGENT contre la baisse du nombre de recrutements de fonctionnaires à l'ENTPE pour la rentrée de septembre 2006 et

RECLAMENT dès 2007 l'augmentation du nombre d'ingénieurs civils et le retour à des promotions d'ingénieurs fonctionnaires suffisantes, par un recrutement dimensionné pour répondre aux vrais besoins de l'ensemble de la sphère publique ;

RAPPELLENT qu'une réforme pédagogique a été exigée par la commission des titres d'ingénieurs (CTI) pour maintenir la qualification d'ingénieur de haut niveau scientifique et technique, à fort potentiel d'adaptation et d'innovation, pour l'aménagement et le développement durables des territoires ;

SE FELICITENT de la mise en oeuvre très satisfaisante de la réforme des enseignements, grâce à l'investissement de la direction de l'école et des équipes enseignantes et pédagogiques ;

DEMANDENT la poursuite de ces travaux et de cette évaluation pour conforter les orientations actuelles (pluridisciplinarité, formation par le projet, développement de l'initiative, notion de service public, adaptabilité, développement des formations complémentaires et doubles cursus) tout en veillant à la prise en compte des besoins actuels et futurs des employeurs d'ITPE ;

EXIGENT le maintien, dans le prolongement de la formation initiale, des dispositifs de formation qualifiante que sont le double cursus architecte-ITPE, le master professionnel, le master recherche, le doctorat et la 4^{ème} année (dont le contingent doit être augmenté) ;

REVENDIQUENT un accès systématique à la formation continuée à tous les ITPE fonctionnaires durant leur premier poste et une ouverture de cette formation aux ingénieurs civils sans aucun frais supplémentaire car elle fait partie intégrante de la formation initiale de l'ENTPE ;

APPELLENT l'ensemble des acteurs concernés à lancer dès à présent les réflexions permettant à l'école d'ouvrir et de promouvoir à l'extérieur les actions de formation telles que des mastères spécialisés ;

Pour l'ouverture de l'ENTPE à la FPT

SE FELICITENT des travaux menés par la direction de l'école avec le CNFPT et des échanges réguliers et fructueux de l'ENTPE avec des représentants des collectivités territoriales traduits notamment par l'augmentation significative des stages et TFE au sein de la FPT.

DENONCENT le manque d'implication de la tutelle pour faire aboutir le projet de convention entre l'ENTPE et le CNFPT, malgré les promesses du ministre de l'Équipement aux journées du RST le 5 septembre 2005 à Lyon ;

CONSIDERENT que l'Etat a une devoir envers les collectivités et doit former des ingénieurs compétents dans les domaines transférés et **EXIGENT** en conséquence d'une part que l'ENTPE devienne centre de concours pour les ingénieurs territoriaux dès 2007, afin que les ITPE civils qui le désirent puissent intégrer la FPT dès l'obtention de leur diplôme, et d'autre part que le détachement des ITPE fonctionnaires puisse être accordé dès le premier poste ;

REVENDIQUENT une formation commune pour les ingénieurs susceptibles d'intervenir pour l'Etat et les collectivités territoriales, conformément à la volonté partagée des ministres de l'Équipement et des collectivités locales exprimée en 2005, pour aboutir à la formation qualifiante à l'ENTPE d'une promotion annuelle d'ingénieurs territoriaux, d'ingénieurs de l'Etat et d'ingénieurs civils ;

Sur la formation continue

PRENNENT ACTE du transfert des activités de Forméquip-AITPE en matière de logistique des contrats de recherche et de formation continue à l'ENTPE et rappellent l'absolue nécessité d'augmenter significativement dès 2007 les moyens de fonctionnement et les postes pour répondre aux besoins de l'école;

REGRETTENT le faible niveau de formation continue réalisée en 2006 notamment pour les cibles autres que le MTETM et **EXIGENT** de la tutelle la garantie du maintien et de l'aboutissement de toutes les actions de formation et de recherche engagées ;

EXIGENT que le cycle supérieur de management de l'Équipement (CSME) demeure à l'ENTPE, qu'une prochaine session soit organisée rapidement et qu'il s'ouvre aux CSM Territorial et Environnement en partenariat avec l'institut national des études territoriales (INET), le CNFPT et le ministère de l'Écologie et du Développement Durable mobilisant ainsi l'expertise atteinte par les formations en « management de haut-niveau » ;

REVENDIQUENT la généralisation des formations prise de poste à l'ensemble des métiers des ITPE au bénéfice de tous les ingénieurs de la sphère publique ;

APPELLENT à un fort développement des formations continues à l'ENTPE ;

Sur la recherche

AFFIRMENT que la recherche à l'ENTPE doit s'appuyer sur le RST

AFFIRMENT que l'ENTPE, ancrée dans le RST doit constituer autour d'elle un pôle d'enseignement, de recherche et de technologie dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires, afin de renforcer son rayonnement et sa capacité à nouer des partenariats,

SE FELICITENT en conséquence de la récente création du CSST devant permettre l'expression d'une stratégie interministérielle reconnaissant l'ENTPE comme un acteur incontournable de la recherche dans le domaine de l'aménagement et du développement durable des territoires;

EXIGENT les moyens nécessaires à l'exercice de ces missions par des contrats ministériels, une augmentation du nombre de thésards à l'ENTPE dont une forte proportion d'ITPE et la poursuite des gestions individualisées des carrières de chercheurs ;

Pour le nouveau statut de l'école

PRENNENT ACTE avec satisfaction de la publication du décret du 7 décembre 2006 érigeant l'ENTPE en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel «école extérieures aux universités», indispensable pour l'évolution de l'ENTPE, son ouverture à la fonction publique territoriale, la construction d'une stratégie d'ouverture à l'international, le confortement de ses laboratoires et de la recherche ;

EXIGENT que les statuts et règlements intérieurs du nouvel établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) garantissent à l'ENTPE de pouvoir répondre aux

objectifs définis par la direction de l'école et son conseil de perfectionnement et lui permette une réelle autonomie financière et décisionnelle pour :

- la gestion des contrats de recherche, base essentielle des synergies avec les milieux professionnels et universitaires;
- le développement de rapprochements et d'échanges avec différentes universités et écoles d'ingénieurs, tant sur le plan national qu'international, à travers des stages qualifiants, des formations doctorales croisées et des thèmes de recherches communs ;
- l'encadrement de thèses d'universitaires et d'ingénieurs venant d'horizons variés enrichissant la culture de l'ENTPE et du ministère ;
- la valorisation et la promotion sur le plan national comme international de l'ensemble des travaux menés comme des résultats obtenus (collaboration au sein du RST, des réseaux des écoles d'ingénieurs et des universités étrangères, publication et présentation dans des colloques internationaux, participation à des projets européens de recherche...) et surtout, dans un contexte de concurrence de l'enseignement supérieur, de l'école elle-même ;

SE FELICITENT de l'instauration d'un **groupe de travail du conseil de perfectionnement**, autour de la tutelle (SG et DGPA) et de la direction de l'ENTPE, destiné à structurer la gouvernance de l'EPSCP et à bâtir les nouveaux statuts et règlements de l'ENTPE ;

RECLAMENT que la composition du conseil d'administration de l'ENTPE :

- donne leur juste place aux autres ministères employeurs, aux collectivités territoriales (CNFPT) ;
- permette une parité dans la représentation des enseignants entre enseignants internes et externes;
- accorde une place significative aux représentants du corps et du groupe des ITPE (1 représentant pour l'AITPE, 2 représentants désignés par les élus à la CAP du corps des ITPE) ;

EXIGENT la constitution d'une équipe projet auprès de la direction de l'ENTPE, dédiée à la mise en place de l'EPSCP ;

Sur l'ENTPE en général

EXIGENT à nouveau qu'une véritable analyse stratégique soit menée sans délai par la tutelle et l'Ecole, pour constituer autour de l'ENTPE un pôle des techniques, de la formation et de la recherche dans le domaine de l'aménagement et du développement durables des territoires. Cette analyse doit s'appuyer fortement sur le RST dans le cadre d'une politique de site au sein des réflexions en cours ;

REVENDIQUENT que tous les moyens, notamment humains, financiers et juridiques, soient accordés à l'ENTPE pour réussir ces évolutions ;

MANDATENT la commission exécutive et les représentants du SNITPECT au conseil de perfectionnement pour intervenir sur ce point auprès du Ministre et de la direction de l'ENTPE et mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour aboutir.